



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 17 septembre 2024  
Date de publication : 30 septembre 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE	Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER- BLANC Catherine, ANTOINE	Patricia, MBITEL Mohamed, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothee, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	--	---

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MARCHAND Sylvette, DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

### **Conseillers absents non représentés**

**Objet : Cession de terrain à Madame Cécile GUILBAUD et Monsieur Loïc BAUDET - rue des Bugnardes**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Madame Cécile GUILBAUD et Monsieur Loïc BAUDET sont nouvellement propriétaires au 12 rue des Bugnardes à Dole. Lors de leur acquisition, il a été demandé, par l'étude LEGATIS de Dole en charge du dossier, l'alignement de la voie publique au droit de la propriété précitée. A l'examen de la requête, il est apparu des incohérences entre la documentation cadastrale et les limites définies matériellement sur le terrain.

Ainsi, afin de gommer ces discordances, il a été proposé à Madame GUILBAUD et Monsieur BAUDET de procéder, à leur profit, à la cession d'une partie du domaine public, préalablement déclassé pour une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup> à parfaire par voie de géomètre.

Cette transaction a été proposée et acceptée moyennant l'euro symbolique.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 18 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le déclassement du domaine public communal d'une parcelle d'environ 60 m<sup>2</sup> à parfaire par document cadastral, au niveau du 12 rue des Bugnardes à Dole,
- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle créée, d'environ 60 m<sup>2</sup>, et issue du domaine public communal au profit de Madame Cécile GUILBAUD et Monsieur Loïc BAUDET demeurant 12 rue des Bugnardes,
- **DE PRÉCISER** que cette cession est consentie à l'euro symbolique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Pôle Topographique de Gestion Cadastre-Centre des Finances Publiques-3 rue Victor Bérard-39300 Champagnole
- Madame GUILBAUD Cécile et Monsieur BAUDET Loïc-12 rue des Bugnardes-39100 DOLE
- Maître Emmanuel MOYSE-34 avenue de Northwich-39100 Dole

*Fait à Dole, le 23 septembre 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

*Jean-Baptiste GAGNOUX*



